

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 21 décembre 1866](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 21 décembre 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (43r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 21 décembre 1866, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45605>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 décembre 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

Résumé Sur l'affaire Jacquet. De retour à Guise, Godin explique à Cantagrel qu'il souhaite examiner la question d'un arrangement par voie d'arbitrage suggéré par les experts, si Jacquet y consentait. Il l'autorise à dire aux experts qu'ils pourraient devenir les arbitres du litige.

Notes François Cantagrel répond à Godin le 28 décembre 1866 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Arbitrage \(droit\)](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Jacquet, François Alphonse](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 16/01/2024

Quir le 21 ^{juin} 1866

43

À Monsieur Castagnol

Malgré que vous vivez au
moment de mon départ je n'ai que
examiné avec vous la question
d'arrangement avec moi d'arbitrage

vous avez certainement bien fait de
penser avec Messieurs les experts que
je ne repousserais pas ce moyen de
finir et admettent si jamais vous
leur donnez plein pouvoir de trancher
les questions de gré ou de force comme
arbitres souverains et amiables avec pouvoirs
pleins et entiers en mon nom et le contraire

mais je ne voudrais pas qu'il fut fait
de restrictions de part ou d'autre, il faudrait
ce faire par un moyen, et que les parties
prennent des engagements suffisants pour
cela.

Je vous autorise donc pleinement
à dire à Messieurs les experts que je
vous prêt à exécuter leur mandat en
tout d'arbitres, si mes adversaires y
consentent aussi, il vous faut des juges,
je préfère être jugé par des hommes compétents
que par des ignorants.

Chaque des parties remettrait ses dires
aux arbitres, au point de vue de la sentence
à intervenir et cette sentence terminerait cette
affaire

Je suis à vous
G. Densby